

PARTIE 4

DAASE : SYNOPSIS DU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

A DESTINATION DES PE Stagiaires (PES = temps plein), PES Alternants (PESA = mi-temps), Contractuels alternants et des Etudiants master 1^{er} Degré (Année scolaire 2022 / 2023)

Périodes	Prérentrée	Période 1 du 01/09 au 21/10/2022	Période 2 du 07/11 au 16/12/2022	Période 3 du 03/01 au 03/02/2023	Période 4 du 20/02 au 7/04/2023	Période 5 du 24/04 au 07/07/2023
Séminaire d'accueil PES et PESA CA et SOPA CRPE 2022	Séminaire 29 et 30 août 2022 Pré-rentrée 31 août 2022	Jour 1 : 29/08/2022 Accueil INSPE Limoges (Recteur + Directeur INSPE) • Matin : Accueil en regroupement sur sites départementaux INSPE Présentation des différents suivis → Doyen IEN 1 ^{er} degré Présentation de la formation → Responsables de site INSPE • Après-midi : Intervention sur « Comment préparer la rentrée ? »	Jour 2 : 30/08/2022 Lycées Cassin (19), Favard (23), Renoir (87) • Matin : Accueil DASEN et le SG de DSDEN Regroupement par circonscription IEN • Après-midi : Rencontre avec Tuteurs EMF + Référents INSPE Jour 3 : 31/09/2022 (Pré-rentrée en école) Retournée enseignants – Ecole d'affectation → classe A	Jour 4 : 01/09/2022 (Rentrée élèves) → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du lundi (PESA) → dans la classe responsabilité (CA) → en observation dans classe du jeudi (SOPA M2)	Jour 5 : 02/09/2022 → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du mardi (PESA) → début formation à l'INSPE (CA) → début formation à l'INSPE (SOPA M2)	
TUTORAT PES Tuteur EMF 3 visites + validation IEN	Tuteurs EMF et INSPE Accompagnement	Visite Suivi 1 entre le 12/09 et le 21/10/2022 → Tuteur EMF	Visite Suivi 2 entre le 07/11 et le 16/12/2022 → Tuteur EMF	Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs le 1 ^{er} février 2023 après-midi	Visite Suivi 3 entre le 20/02 et le 07/04/2023 → Tuteur EMF	Visite IEN de validation entre le 2 mai et le 12 juin 2023 Animations pédagogiques PES : 18h en circonscription PESA : 9h en accompagnement EMF Visite complémentaire possible des tuteurs ou CPC durant cette période
TUTORAT PESA Tuteur EMF + Réf. INSPE 3 visites + validation IEN		Visite Suivi 1 entre le 12/09 et le 21/10/2022 → Tuteur EMF + Référent INSPE Accompagnement AP1 : EMF + INSPE Mercredi 21/09/2022 (après-midi)	Visite Suivi 2 entre le 07/11 et le 16/12/2022 → Tuteur EMF Accompagnement AP2 : EMF + INSPE Mercredi 23/11/2022 (après-midi)	Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs le 1 ^{er} février 2023 après-midi Accompagnement AP3 : EMF + INSPE Mercredi 18/01/2023 (après-midi)	Visite Suivi 3 entre le 20/02 et le 07/04/2023 → Tuteur EMF + Référent INSPE	
TUTORAT CA_M2 Tuteur EMF + Réf. INSPE 5 visites		Visite Suivi 1 ½ jour → Tuteur EMF	Visite Suivi 2 ½ jour → Tuteur EMF	Visite Suivi 3 ½ jour → Tuteur EMF	Visite Suivi 4 ½ jour → Tuteur EMF	
TUTORAT SOPA Tuteur MAT + Réf. INSPE (Cf. protocole INSPE)		Les visites EMF auprès des Contractuels alternants ou le suivi du MAT (Maitre d'accueil temporaire) pour les SOPA_M2 s'établissent en lien avec le référent INSPE Les contractuels alternants sont de plus intégrés à hauteur de 6h dans les animations pédagogiques de circonscription				
Accompagnement renforcé Régulation IEN	Des visites formatives complémentaires sont possibles en cours de chaque période, dans la (les) classe(s) en responsabilité, sur décision de l'IEN de tutelle Réunions de régulation IEN + Tuteurs (EMF/MAT et INSPE) se tiendront dans chaque département (Cf. infra) + Entretiens PES et PESA avec IEN et tuteurs le mercredi 01/02/2023 après-midi sur site INSPE Réunion régulation 1 Rectorat Limoges 18/10 (visio 17h30) → Bilan de suivi de début d'année Doyen IEN 1D + IEN chargés de formation + Directrice adjointe INSPE + Responsables de site + Représentants tuteurs – 2 par département (DEA ou EMF, formateurs INSPE) Réunion régulation 2 sur sites INSPE en visio → Bilan de suivi préparatoire à l'entretien PESA → Corrèze - Mardi 24/01/2023 (17h30) → Creuse - Mercredi 25/01/2023 (11h30) → Haute Vienne - Jeudi 26/02/2023 (17h30)					
M2 Contractuels	Stage massé 1 en responsabilité du 14/10 au 18/10/2022	Stage massé 2 en responsabilité du 02/12 au 06/12/2022	Stage Massé 3 en responsabilité du 27/01 au 31/01/2023	Stage massé 4 en responsabilité du 24/02 au 28/02/2023	Stage filé en responsabilité le jeudi du lundi 01/09/2021 au jeudi 06/07/2023	
M2 SOPA	Stage massé 1 en observation (MAT)	Stage massé 2 en observation (MAT)	Stage massé 3 en observation (MAT)	Stage massé 4 en observation (MAT)	Stage d'observation le jeudi	
M1 SOPA		PA1 (3 semaines) du 14/11 au 02/12/2022		PA2 (3 semaines) du 27/02 au 17/03/2023	2 pratiques accompagnées EMF/MAT	
M1 Contractuels		Formation INSPE spé du 14/11 au 02/12/2022		Formation INSPE spé du 27/02 au 17/03/2023	Stage filé en responsabilité le vendredi	

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

- L'affectation des stagiaires concerne en Corrèze, Creuse et Haute Vienne soit un poste à temps plein pour les PES, soit un poste à ½ temps pour les PESA le lundi et le mardi, soit sur 1 seule classe correspondant à 2 jours hebdomadaires consécutifs + 18 mercredis (en fonction des horaires de service), soit sur 2 classes correspondant à 1 jour pour Classe A et 1 jour pour Classe B + 18 mercredis (à répartir entre les 2 classes en fonction des horaires de service).
- Les visites conduites par les tuteurs sont déterminées dans le respect du calendrier précité ; aux visites minimums peuvent être ajoutées après validation de l'IEN des visites complémentaires en tant que de besoin, sur proposition d'un (ou des deux) tuteur(s), soit à la demande du stagiaire.

Calendrier des mercredis travaillés en classe

14 septembre / 28 septembre / 12 octobre / 16 novembre / 30 novembre / 13 décembre / 11 janvier / 25 janvier / 22 février / 8 mars / 22 mars / 5 avril / 26 avril / 10 mai / 24 mai / 7 juin / 21 juin / 5 juillet

Calendrier des mercredis en formation INSPE

7 septembre / 21 septembre / 5 octobre / 9 novembre / 23 novembre / 7 décembre / 4 janvier / 18 janvier / 1^{er} février (date de régulation) / 1^{er} mars / 15 mars / 29 mars / 3 mai / 17 mai / 31 mai / 14 juin / 28 juin

* les 3 dates mentionnées correspondent aux ½ journées d'accompagnement qui se tiendront sur sites INSPE les mercredis après-midi des 29 septembre, 17 novembre et 26 janvier au titre des 9h d'animations pédagogiques spécifiques aux PESA.

** la date du 1^{er} février correspond aux entretiens de régulation IEN/Tuteurs/PESA en après-midi sur sites INSPE.

Jury CAPE 2023

- Retour des dossiers de validation à la DEC (rapport tuteur EMF/MAT + Avis IEN avec rapport de visite) : **vendredi 16 juin 2023**
- Commission d'étude des dossiers : **Mercredi 21 juin 2023** // Entretiens éventuels et délibération : **Mercredi 5 et jeudi 6 juillet 2023**

Document réalisé par Max GRATADOUR, Doyen IEN 1^{er} degré - Synopsis du suivi des PES, PESA, Contractuels alternants et des stages Etudiants Master / MAJ V1 25/08/2022

Principes des visites de tuteurs

Visites protocolaires stagiaires	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN	
PES → Tuteur EMF	3 visites en classe, en P1, P2 et P4 avec bulletin de visite	• visite(s) complémentaire(s) avec bulletin de visite	3 visites +
PESA → Tuteur EMF + Ref. INSPE	3 visites en classe, en P1, P2 et P4 avec bulletin de visite (Classe A puis Classe B si service en 2 x 1/4 temps) dont 2 conjointes en période 1 et en période 4	• visite(s) complémentaire(s) avec bulletin de visite	X visites complémentaires
Visites protocolaires contractuels	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN et ou de l' INSPE	
	5 visites en classe, en P1, P2, P3, P4 et P4 avec bulletin de visite + visites disjointes référent INSPE	• visite(s) complémentaire(s) avec bulletin de visite	

Visites complémentaires	Visites déterminées en équipe de suivi par IEN pour PES et PESA	Visites déterminées par IEN ou INSPE pour Contractuels alternants à la demande du tuteur EMF
-------------------------	---	--

L'accompagnement des enseignants stagiaires du 1^{er} degré et des contractuels alternants

Il distingue les deux approches suivantes :

- **L'accompagnement régulier** : il est assuré par les tuteurs qui restent en lien avec les stagiaires sous la forme la plus apportée : échanges, rencontres (notamment au titre des temps d'observation et des 3 journées d'accompagnement PESA (AP1, AP2 et AP3), contacts prévus ou occasionnels, en présentiel ou à distance, ...
- **L'accompagnement renforcé** : il est mis en place en cas de difficultés éprouvées par le stagiaire et constatées par ses tuteurs.

En cas de difficultés repérées l'IEN doit être saisi dans les plus brefs délais car **il est le seul habilité à prendre une décision**, après consultation des tuteurs et du responsable l'INSPE, visant à mettre en place les modalités les plus appropriées comme indiqué ci-après.

TABLEAU DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Degré de difficultés	Modalités envisagées en complément de celles précisées pour le suivi	Pilotage IEN
NIVEAU 1 Difficultés ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail précisant des attendus dans la préparation de classe, dans les modalités de mise en œuvre (outils, supports, relation aux élèves, dans le suivi des élèves : travaux et productions envisagés, correction, différenciation,...) • Stage d'observation dans la classe du titulaire (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : articulation avec les cours de didactique 	→ Information du stagiaire par l'IEN
NIVEAU 2 Difficultés prononcées ou récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou du référent INSPE (selon disponibilité) <u>dans la classe précédemment visitée (avec bulletin)</u> • Stage d'observation dans une classe identique (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE / classe à identifier dans la circonscription d'affectation) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : autoscopie, analyse réflexive des pratiques 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN après prise de contact avec le responsable de site INSPE
NIVEAU 3 Difficultés sévères ou persistantes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou INSPE <u>dans la classe précédemment visitée ou dans l'autre classe (avec bulletin)</u> • Visite supplémentaire du CPC (conseiller pédagogique) ré-intégrée(s) au protocole <u>dans l'une ou l'autre classe (sans bulletin)</u> • Stage d'observation dans la classe du tuteur EMF/MAT ou d'un autre EMF (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : autoscopie, analyse réflexive des pratiques, suivi individualisé dans le cadre de la formation INSPE 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN et avec le responsable de site INSPE
<p>Le changement d'affectation doit rester très circonstancié et exceptionnel : il relève de la nécessité à assurer une nouvelle posture pour l'enseignant stagiaire et ne peut être opéré qu'en début d'année scolaire, au mieux très rapidement avant les congés de Toussaint, au plus tard avant les congés de Noël, pour laisser un temps suffisant de responsabilité dans la classe au sein de laquelle le stagiaire sera éventuellement visité pour sa titularisation.</p>		